



Le 19 juin 2020

Le 18 juin, le Ministère émettait son plan de déconfinement en CHSLD. Ce plan permet l'assouplissement de plusieurs mesures dont l'accès aux visites. Donc, que vous soyez proche aidant ou non vous pouvez désormais venir visiter votre proche. Ces visites sont possibles autant à l'intérieur qu'à l'extérieur du CHSLD. Toutefois voici certaines consignes et modalités qui devons être respectées :

Modalités générales

- Il est suggéré de limiter le nombre de visiteurs, pour un même usager, une à deux personnes à la fois, afin de pouvoir respecter la distanciation physique demandée (deux mètres);
- Les visites intérieures et extérieures sont permises;
- Il est préférable que les visiteurs rendent visite à un résident à la fois;
- Permettre l'entrée des visiteurs de 8 h à 20 h (présence d'un agent de sécurité pour supervision), sans nécessité de plages horaires fixes;
- À l'arrivée dans l'installation, s'assurer de respecter la distanciation physique de deux mètres exigée entre les personnes (par exemple, si plusieurs visiteurs arrivent en même temps).

Déroulement

- Dès l'arrivée, vous devrez procéder à l'hygiène des mains et porter le masque de procédure, et ce, pendant toute la durée de votre visite;
- Un agent de sécurité effectuera un triage verbal des visiteurs en posant différentes questions :
 - « Avez-vous noté l'apparition, dans les 14 derniers jours, de l'un des symptômes suivants »;
 - « Êtes-vous en isolement à la suite des consignes reçues pour la COVID-19 (résultat positif à un test, contact étroit ou en attente d'un résultat de test de dépistage)? ».
- **Aucun visiteur symptomatique ou en investigation pour la COVID-19, n'est admis;**
- Vous devrez signer le registre attestant de la vigie réalisée quant aux symptômes et procéderez à l'hygiène des mains après avoir manipulé le crayon;
- L'agent de sécurité vous offrira une supervision quant au respect des mesures de prévention et contrôle des infections, soit :
 - o L'hygiène des mains doit être réalisé et le masque porté dès l'entrée;
 - o Le port du masque de procédure fourni et non votre couvre-visage personnel, et ce, durant toute la durée de la visite;
 - o Le mécanisme concernant l'introduction de biens et de cadeaux.
- Au départ, vous devrez jeter le masque de procédure et procéder à l'hygiène des mains.

Consignes en vigueur pendant les visites

- Vous ne devez pas circuler dans le CHSLD à d'autres endroits que celui où se trouve votre proche;
- Vous procédez à l'hygiène des mains en entrant et en sortant de la chambre (ou de la pièce) où se trouve le résident;
- La distanciation physique (deux mètres) doit être maintenue entre vous et votre proche, de même qu'avec les autres résidents et les membres du personnel;
- En cas d'écllosion, les visites devront être suspendues en fonction des directives données par le Service de prévention et de contrôle des infections, de même que par la santé publique.

La nouvelle tombe juste à point avec la fête des Pères. Nous espérons que vous en profiterez comme vous l'espérez. Il est à noter que les modalités de visites précisées sont toutefois sujettes à des modifications à court terme. En raison de la situation qui évolue rapidement, nous sommes en attente de précisions supplémentaires. Nous avons toutefois le souci de rapidement communiquer certaines balises afin de favoriser, dès que possible, les visites auprès des résidents.

Nous comptons sur votre habituelle collaboration pour respecter toutes les consignes qui nous permettront de maintenir des milieux de vie exempts de la COVID-19!

Au plaisir!

Foire aux questions :

[foire aux questions](#)

Boîte courriel unique

familles.chsld.ciissca@ssss.gouv.qc.ca